



CONSEIL — 222^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, MERCREDI 24 FÉVRIER 2021, 10 HEURES
ET JEUDI 25 FÉVRIER 2021, 14 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport sur les activités du Programme de soutien de la mise en œuvre et de développement – Sûreté (ISD-SEC)

9. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15154, qui contient un résumé des activités du Programme de soutien de la mise en œuvre et de développement – Sûreté (ISD-SEC). Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de l'intervention illicite sur le sujet.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations relatives à l'initiative « Année de la culture de la sûreté » qui a lieu en 2021 ;
- b) prend note des détails fournis concernant la gestion du réseau des centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) et les plans d'amélioration de la sûreté de l'aviation (ASIP) ;
- c) se félicite de la collaboration soutenue avec le Groupe de travail sur la formation du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation ;
- d) prend note des indications concernant la riposte à la pandémie de COVID-19.

Mise à jour sur les activités de l'OACI en matière de cybersécurité

11. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15155, qui fait le point sur les activités de l'OACI en matière de cybersécurité menées entre septembre et début décembre 2020. Il est aussi saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de l'intervention illicite (UIC) sur le sujet.

12. Après examen, le Conseil :

- a) salue l'avancée des travaux menés par le Groupe d'étude du Secrétariat sur la cybersécurité, notamment la publication de la première édition du Plan d'action pour la cybersécurité en novembre 2020 et les travaux du Groupe d'étude sur le cadre de confiance liés à l'élaboration d'un Cadre international de confiance pour l'aviation (IATF) ;
- b) rappelle qu'à la deuxième séance de la session en cours (222/2), il a été convenu qu'une séance d'information informelle sur la « Gouvernance du Cadre international de confiance pour l'aviation » sera organisée pendant la 223^e session et, dans ce contexte, indique que la séance d'information proposée devra aborder des questions relatives à la gouvernance et au fonctionnement de l'IATF ;
- c) constate l'élaboration de la feuille de route de formation à la cybersécurité et les progrès réalisés dans la formation fournie aux États membres en matière de cybersécurité dans le domaine de l'aviation ;
- d) note que le Groupe de travail restreint (SWG) a achevé la phase 3 de l'étude de faisabilité et de l'analyse des écarts du mécanisme pour aborder les questions de cybersécurité, et que les résultats des travaux du Groupe figurent dans la note C-WP/15156 ;
- e) demande que les prochains rapports sur les activités en matière de cybersécurité contiennent des informations plus détaillées, notamment sur l'état de mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action pour la cybersécurité.

Commission internationale technique des explosifs

13. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15167, qui donne un aperçu de la situation actuelle concernant la *Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection* ainsi que du rôle et de la fonction de la Commission internationale technique des explosifs (CITE) en vertu de cette Convention. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de l'intervention illicite (UIC) sur le sujet.

14. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle la décision qu'il a prise à sa 221^e session (voir le résumé C-DEC 221/4), sur la nécessité pour le Secrétariat de réévaluer le rôle et la fonction de la CITE, et, à cet égard, demande au Secrétariat de continuer à évaluer la pertinence de la Convention, en tenant compte de l'avis de la CITE, et de lui faire un rapport sur les résultats de cette activité à sa 224^e session ;
- b) convient de déléguer à son Président le pouvoir de nommer entre 15 et 19 membres de la Commission parmi les candidatures reçues, dans le respect des exigences de l'article V de la Convention et étant entendu que ce processus se déroulerait en consultation avec les Représentants au Conseil ;
- c) demande que les nouveaux membres de la CITE se réunissent virtuellement dans les meilleurs délais pour que la Commission puisse commencer à évaluer les incidences des avancées techniques sur la Convention, y compris sur sa pertinence,

les résultats de cette évaluation devant être présentés au Conseil à sa 224^e session, puis communiqués aux États parties à la Convention ;

- d) prend note de préoccupations particulières exprimées lors de l'examen de cette question et, à ce sujet, convient que le Président en fera part aux nouveaux membres de la CITE lorsqu'ils se réuniront et invitera ces derniers à se pencher sur la question de la pertinence de la Commission au regard de la Convention.

Adieux à un Représentant

- 15. Le Conseil fait ses adieux au Représentant de la République de Corée.

Président du Comité de l'intervention illicite

16. En raison du départ du Représentant de la République de Corée, qui remplissait aussi les fonctions de Président du Comité de l'intervention illicite (UIC), le Conseil convient que le Vice-Président actuel (Représentant du Canada) assumera les fonctions de président par intérim du Comité, avec effet immédiat et jusqu'à la fin de la 223^e session, au cours de laquelle les nouveaux présidents de tous les comités permanents et groupes de travail seront nommés.

Suspension de la séance

17. Conformément à l'alinéa a) de la Règle 41 de son Règlement intérieur, le Conseil convient de suspendre à 12 h 55 la séance du mercredi 24 février 2021 et de la reprendre à 14 heures le jeudi 25 février 2021. Il sera alors procédé à un vote au scrutin secret pour la nomination du Secrétaire général.

18. Avant de suspendre la séance comme l'indique le paragraphe précédent, le Conseil décide aussi, conformément à la Règle 55 de son Règlement intérieur, que des services d'interprétation complets ne seront pas nécessaires pour le vote au scrutin secret.

Nomination du Secrétaire général

19. À la reprise de la séance le jeudi 25 février 2021, en application de l'Article 54, alinéa h), de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* et conformément à l'Appendice C de son Règlement intérieur, le Conseil procède, au scrutin secret, à la nomination du Secrétaire général, en se fondant sur les éléments de la note C-WP/15133. Compte tenu du paragraphe 5 de l'Appendice C du Règlement, pour être nommé Secrétaire général, un candidat doit obtenir une majorité des voix des membres du Conseil, soit au moins 19 voix.

20. Le résultat du scrutin est le suivant :

M. Gilberto López Meyer (Mexique)	12 voix
M. Juan Carlos Salazar (Colombie)	24 voix

21. M. Juan Carlos Salazar est donc nommé Secrétaire général de l'OACI pour une période de trois ans allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2024. Il est noté que, conformément à une décision prise à la deuxième séance de la session en cours, le lundi 22 février 2021 (voir C-DEC 222/2), la lettre charte du Président du Conseil, produite au nom du Conseil, sera remise à M. Salazar dès que possible.

Questions diverses**Séance d'information sur les activités des bureaux régionaux**

22. Il est noté que la séance d'information informelle sur le « Rapport annuel au Conseil sur les activités des bureaux régionaux en 2020 et leurs plans opérationnels pour 2021 » (C-WP/15136) est prévue pour le mardi 2 mars 2021 dans la matinée et que le personnel des bureaux régionaux sera encouragé à y être présent.

Désignation d'un nouveau membre et de nouveaux observateurs du CAEP

23. Conformément aux § 4.1.5 et 4.2.2 des Directives du CAEP, le Conseil examine la candidature de la Côte d'Ivoire comme nouveau membre du Comité, ainsi que les candidatures, en qualité d'observateur du CAEP, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA), transmises par le Président du Conseil par courriel les 5 février 2021, 27 janvier 2021 et 23 octobre 2020, respectivement.

24. Après examen, le Conseil désigne, avec effet immédiat, M. Waogninlin Traore comme nouveau membre du CAEP, représentant la Côte d'Ivoire, et MM. Gregory Brock et Jim Herbertson comme nouveaux observateurs du CAEP, représentant l'OMM et l'IPIECA, respectivement.

— FIN —